

RÉSOLUTION
2025-017

PLAN DE GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec administre provisoirement la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent depuis le 25 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre d'une demande de subvention pour la prolongation de la ligne d'eau potable à Chevery, la Municipalité doit fournir un plan de gestion des actifs de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER à Solution IDC un mandat pour le plan de gestion des actifs au coût de 21 626,80 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER Danielle Collard, adjointe à la direction, à signer tout document à cet effet.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président